

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mai 2019
Convocation du 03 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 13 mai à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe DUBONNET, Maire.

Présents : Philippe DUBONNET, Agnès MARANZONI, Bernard MARECHAL, Vincent LAGUILLAUMIE, Jocelyne GOUGOU, Marianne NÈGRE, Hubert MARECHAL, Catherine LALINDE, Jean-Claude PILLET

Absents et excusés : Jean-François DUBONNET, Carole MASCHERONI, Joëlle ARNAUD

Absents : Amadou NDIAYE, JB CURTO, Serge ROCHE

Mme Jocelyne GOUGOU a été élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal: Avis sur le projet de PLUi HD arrêté au conseil communautaire du 21 février 2019 (présence de Grand Chambéry)
- SIVOM du « canton de Cognin » : subvention
- Personnel : création d'un poste d'adjoint technique
- BP 2019 : décision modificative n°1 (amortissement tondeuse)
- Voirie : demande de subvention FDEC 2019
- Commission syndicale Montagnole/Saint-Cassin : nouveaux statuts
- Travaux en cours
- Questions diverses

La séance débute à 19h08.

Compte rendu du conseil municipal du 01 avril 2019 : la secrétaire de mairie fait part d'une modification du montant concernant les travaux relatifs à la sécurisation de la RD7 au chef-lieu. Il fallait lire 10 370€HT au lieu de 8627.80€ HT. Adopté à l'unanimité (9 voix).

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Dans un premier temps, Mme CRAMET de Grand Chambéry présente le nouveau document d'urbanisme qui devrait être adopté en fin d'année par le conseil communautaire et rappelle ses principaux objectifs. Sur la période 2018-2030, la croissance de la population est estimée à +1.3% soit +23 500 habitants, ce qui correspond à +1250 logements/an ce qui correspond à 14 800 logements d'ici 2030. La multimodalité doit donc être facilitée pour améliorer les déplacements.

Elle rappelle aussi toutes les lois et autres directives auxquelles le PLUI doit se conformer.

Dans un second temps, elle passe en revue les pièces constitutives du dossier dont une nouvelle, le POA (Programme d'Orientation et d'Actions Habitat et Déplacements).

Concernant le règlement écrit, Mme CRAMET précise que l'agglomération est découpée en 4 secteurs : urbain, Leysse, Bauges et Piémont. Notre commune est intégrée à ce dernier secteur qui dispose d'un règlement propre et d'Orientations d'Aménagements et de Programmation (OAP) thématiques et sectorielles. Saint-Cassin dispose de 4 OAP sectorielles : Les terrasses de Saint-Cassin, la Désertaz, la Thiolière et les Huires.

Les principaux zonages de la commune sont UGI (habitat individuel) UD (zone urbaine diffuse), UA (zones urbaines d'activités économiques), A (agricole) et Ap (agricole protégé).

Le règlement écrit, pour chaque zone, est désormais rédigé en 3 chapitres qui regroupent les articles des documents actuels.

S'agissant du règlement graphique, il comprend notamment les emplacements réservés et les

dispositions du PIZ (Plan d'Indexation en Z) qui retracent les zones exposées aux risques d'origine naturelle et les prescriptions qui en découlent.

A l'issue de cette présentation, à 21h00, les élus font part de leurs remarques et posent un certain nombre de questions à notre interlocutrice.

Concernant notre commune, Monsieur le Maire rappelle les différentes étapes. Un débat a été organisé en novembre 2017 et les projets de zonages étudiés depuis mars 2018. Plusieurs réunions ont eu lieu avec le service de Grand Chambéry.

La prochaine échéance sera l'enquête publique dont les dates seront communiquées prochainement ainsi que les lieux car le commissaire enquêteur ne se déplacera pas dans toutes les communes.

Remarques des élus :

- Sur les servitudes de mixité sociale (article 4)

les articles UCB3 et UG3 (secteur UGc) du règlement de secteur des Piémonts imposent des servitudes de mixité sociale (SMS) applicables à toutes les communes du secteur.

L'OAP habitat indique cependant que l'objectif pour la commune de Saint-Cassin est de réaliser une production de logements sociaux adaptée aux besoins locaux.

Afin d'améliorer la qualité du PLUi HD et de mettre en cohérence l'OAP habitat et le règlement littéral, il est proposé qu'il soit précisé dans les articles UCB3 et UG3 les communes sur lesquelles les SMS s'appliquent et les communes sur lesquelles les SMS ne s'appliquent pas.

- Sur le coefficient de biotope de la zone UH, page 60

Dans l'article UH6, p 60 du règlement, il est indiqué que "la part des espaces verts de pleine terre est fixée à 30% minimum de l'unité foncière". L'article UH6 comprend ensuite un tableau qui précise la part conservée en pleine terre en fonction de l'emprise au sol du projet.

Afin d'éviter toute règle contradictoire, il est proposé de supprimer la première phrase et de ne conserver que le tableau.

- OAP sectorielle Route des Huïres, page 74

- 1) Mettre en cohérence le règlement et l'OAP : supprimer la phrase « *condition d'ouverture à l'urbanisation : prévoir une opération d'aménagement d'ensemble portant sur la totalité de la zone.* »
- 2) Classer, si possible, la zone en UGI et ainsi supprimer l'OAP.
- 3) Programmation urbaine et mixité fonctionnelle et sociale : remplacer la phrase « *permettre l'implantation d'environ 6 logements* » par « *permettre l'implantation de 4 à 6 logements* »

- Règlement graphique

- 1) Améliorer la légende.
- 2) La rendre plus lisible (trop de bleu).

- Emplacements réservés à rajouter

- Secteur route des Alberges : élargissement sur le côté gauche de la voirie dans le sens descendant (plan n°1)
- Secteur route de la Désertaz : élargissement côté gauche de la voirie sens descendant (plan n°2)

- Emplacement réservé SC4 : réalisé/ à supprimer

- Règlement écrit

- 1) secteur UGI page 77 : mettre en cohérence le schéma cf recul/ aux voies 4 à 8 m

- 2) secteur UGI page 97 : mise en place de conteneurs pas cohérente pour les communes équipées de conteneurs collectifs.

Mme LALINDE quitte l'assemblée à 20h35 pour revenir à 20h50.

Adopté à l'unanimité (9 voix). Mme LALINDE est présente.

SIVOM du Canton de Cognin : subvention

Par délibération du 04 mars 2019, il avait été décidé à l'unanimité d'attribuer une subvention de 700€ afin de contribuer à combler le déficit.

Suite au comité syndical du 27 mars dernier, il s'avère que la commune est redevable de 941.37€.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte de verser au SIVOM du « canton de Cognin » la participation demandée de 941.37€ afin de contribuer à combler le déficit que nous ne pouvons que constater et que nous déplorons.

Toutefois les élus s'interrogent toujours sur la poursuite de la participation à cette structure exceptée à l'école de musique et aux actions menées au collège.

Adopté à l'unanimité (8 voix). Un vote « contre ».

Personnel : création d'un poste d'adjoint technique

Compte tenu du départ en retraite le 01 août prochain de l'agent en charge de l'entretien des bâtiments communaux, de la cantine et de la surveillance de la garderie du soir, il convient de recruter une nouvelle personne pour pourvoir à son remplacement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1 - La création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet pour assurer les missions précisées plus haut à compter du 01 août 2019.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

- 2 - De modifier ainsi le tableau des emplois.

- 3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Tableau des emplois permanents à temps complet		
emplois	nombre	grades
Service administratif		
Secrétaire de mairie < 2000 hab	1	Rédacteur principal 1 ^e classe Cadre d'emplois : rédacteurs
Service technique		
Ouvrier polyvalent	1	Agent de maîtrise Cadre d'emplois : agents de maîtrise
Entretien des locaux, garderie et cantine scolaire	1	Adjoint technique principal de 2 ^e classe Cadre d'emplois : adjoints techniques

Entretien des locaux, garderie et cantine scolaire	1	Adjoint technique Cadre d'emplois : adjoints techniques
Tableau des emplois permanents à temps non complet		
Service administratif		
Accueil du public, secrétariat	1	Adjoint administratif principal de 1 ^e classe (17h30 hebdomadaire) Cadre d'emplois : adjoints administratifs
Accueil du public, secrétariat	1	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe (22h30 hebdomadaire) Cadre d'emplois : adjoints administratifs
Ecole		
ATSEM	1	ATSEM principal de 1e classe (33h00) Cadre d'emplois des ATSEM

Les postes d'adjoint administratif principal de 1^e classe et d'adjoint techniques principal de 2^e classe seront supprimés après le départ des agents et saisine du centre de gestion.

Adopté à l'unanimité (9 voix).

Décision modificative n°1 : amortissement de la tondeuse

Lors de la prise en charge du budget primitif 2019, la perceptrice a noté l'anomalie suivante : « le montant de l'amortissement a été pris pour 993€ au chapitre 042 en dépenses et 992.71€ au chapitre 040 en recettes d'investissement. » elle nous demande donc de bien vouloir équilibrer les chapitres d'ordre.

Augmentation de crédits aux comptes D023 virement à la section d'investissement et R021 virement de la section de fonctionnement pour 0.29€

Diminution de crédits aux comptes 6811 dotation aux amortissements immos incorporelles et corporelles et R10222 FCTVA pour 0.29€.

Adopté à l'unanimité (9 voix).

Voirie : demande de subvention FDEC

Il y aurait lieu d'effectuer des travaux de voirie sur certaines routes communales.

Montant prévisionnel des travaux : 21 871.50€ HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Approuve le projet présenté
- Accepte le coût de ce projet (montant total : 21 871.50€ HT, soit 26 245.80€ TTC TVA : 20%). Cette somme est portée au budget primitif 2019.
- Sollicite du Département une aide financière la plus élevée possible

Autorise Mr le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux et à l'encaissement de la subvention qui pourrait nous être attribuée.

Adopté à l'unanimité (9 voix).

Commission syndicale Montagnole/Saint-Cassin : nouveaux statuts

Les communes de Montagnole et Saint-Cassin ont un terrain de football commun situé sur la commune de Montagnole. Ainsi, une commission syndicale a été mise en place afin de gérer cet équipement.

L'an dernier, de nouveaux vestiaires ont été construits. Les statuts de la commission syndicale doivent par conséquent être mis à jour.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des documents et après avoir délibéré, accepte les

nouveaux statuts joints en annexe.

Monsieur le Maire précise que la commission existe depuis 1989. La nouvelle convention a une durée de 10 ans.

Adopté à l'unanimité (9 voix).

Travaux

- **Nettoyage des cunettes** : va débuter. A cette occasion, nous devons louer une mini-pelle.
- **Façtage de l'église** : réparation ce jour suite au vent de fin avril
- **Aménagement de la mezzanine** : va débuter en prévision de l'ouverture d'une 4^e classe dès septembre 2019.
- **Travaux d'été** : vont débuter. Recrutement à partir de ce jour de l'agent saisonnier pendant 4 mois.
- **Barrières au Chef-lieu** : 2 barrières endommagées ont été remplacées.
- **Appartement au-dessus de la mairie** : contact va être pris avec une entreprise pour la mise en place de la climatisation.
- **Eclairage public** :
 - o potence à mettre en place au carrefour des Bonnets suite à l'enlèvement du poteau électrique
 - o l'éclairage public au Chef-Lieu ne fonctionne toujours pas. Relance sera faite auprès de l'entreprise chargée des travaux
 - o éclairage LED Route de Lyon : valider l'option
 - o Mr LAGUILLAUMIE informe l'assemblée que pour obtenir la subvention du Parc de Chartreuse, les factures acquittées devront leur parvenir d'ici fin septembre 2019. Il y a donc urgence pour effectuer les travaux.

Questions diverses

- **Ressources humaines** : l'agent recruté pour le secrétariat a pris son poste ce matin mais n'a pas souhaité poursuivre sa mission compte-tenu du temps de travail. Un intérimaire sera probablement recruté jusqu'à fin septembre dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.
- **Ecole** : prévisionnel de 80 enfants pour la rentrée scolaire de septembre 2019 avec 5 demandes de dérogations en attente. La mezzanine de la salle polyvalente va donc être aménagée si l'ouverture d'une 4^e classe est décidée ou prononcée par l'Académie. Une réunion est prévue le 14 mai 2019 en soirée avec l'équipe enseignante et le personnel communal en charge de l'école, de la garderie et de la cantine scolaire pour évoquer cette nouvelle organisation. Une réunion est également prévue ce même soir pour étudier les offres des architectes concernant l'aménagement de l'école.
- **Festival Zygomatic** : l'édition 2019 a attirée 130 personnes contre 91 en 2018. Une nouvelle soirée sera sans doute organisée l'an prochain.
- **Gestion de la cantine et de la garderie** : les devis concernant les logiciels ont été validés. Le service devrait être opérationnel à la rentrée scolaire 2019-2020.
- **Sou des Ecoles** : une réunion est prévue le 20 mai à 18h30.
- La secrétaire de mairie fait le point sur les dossiers d'urbanisme en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.



